

13705/21

(OR. en)

PRESSE 36
PR CO 36

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3822^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 9 novembre 2021

Président **Andrej Šircelj**
Ministre des finances de la Slovénie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

L'économie de l'UE après la pandémie de COVID-19: conséquences pour la gouvernance économique	4
Relance économique en Europe	5
Prix de l'énergie, inflation et conséquences en matière de politiques	6
Mise en œuvre de Bâle III	6
Conclusions sur l'avenir du Semestre européen dans le contexte de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)	7
Statistiques de l'UE	7
Réunions internationales	7
Rapport annuel de la Cour des comptes européenne sur l'exécution du budget de l'UE pour l'exercice 2020	8
Législation sur les services financiers	8

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– PNP: Directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits	9
– Directive sur l'assurance automobile	9
– Cadre stratégique de coopération douanière pour 2021-2024 entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine	9
– Décision relative à la mobilisation du FEM (EGF/2021/001 ES/País Vasco metal)	10
– Décision d'exécution du Conseil autorisant la Lettonie à introduire une mesure particulière dérogatoire à la directive TVA	10

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Intention de la Commission de signer la déclaration à l'horizon 2025 de l'initiative fiscale d'Addis-Abeba 10
- Contributions au FED..... 10
- Mesures restrictives à l'encontre de la Libye 11

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Conclusions du Conseil - Rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur le soutien de Frontex à la gestion des frontières extérieures..... 11
- Biélorussie - suspension partielle de l'application de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas 11
- COVID-19 - Liste des pays à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées..... 12
- Évaluations de Schengen..... 12

POLITIQUE COMMERCIALE

- Décision relative aux accords commerciaux avec la Colombie, le Pérou et l'Équateur..... 12

AGRICULTURE

- Limites maximales de résidus..... 13

TRANSPORTS

- Coalition porteuse d'ambitions climatiques pour l'aviation internationale 13
- Transports internationaux ferroviaires..... 13
- Initiative sur le droit ferroviaire unifié 13

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

- Position de l'UE concernant la CEE-ONU 14

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 14

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

L'économie de l'UE après la pandémie de COVID-19: conséquences pour la gouvernance économique

La Commission a présenté la communication sur les conséquences de la COVID-19 pour la gouvernance économique de l'UE, après quoi les ministres ont procédé à un échange de vues.

La communication marque la relance de la consultation sur le cadre de gouvernance économique, en prenant en considération le changement de contexte engendré par la pandémie. Les ministres ont discuté de l'avenir du cadre de gouvernance économique de l'UE et ont exprimé leurs premiers points de vue sur la voie à suivre.

Le débat public vise à dégager un large consensus sur la voie à suivre bien avant 2023. Parallèlement, la Commission a l'intention de fournir des orientations, au cours du premier trimestre de 2022, afin de faciliter la coordination des politiques budgétaires et l'élaboration des programmes de stabilité et de convergence des États membres, attendue en avril 2022.

[L'économie de l'UE après la pandémie de COVID-19: conséquences pour la gouvernance économique \(octobre 2021\)](#)

[Chronologie: l'évolution de la gouvernance économique de l'UE](#)

Relance économique en Europe

Les ministres ont fait le point sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

La Commission a exposé l'état d'avancement du financement de Next Generation EU et les ministres ont fait part de leurs points de vue.

Tous les États membres, à l'exception des Pays-Bas, ont soumis leur plan national pour la reprise et la résilience. Les décisions relatives aux plans de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de la Lettonie, du Luxembourg, du Portugal et de la Slovaquie ont été adoptées lors de la session du Conseil Ecofin du 13 juillet. Les décisions d'exécution du Conseil pour Chypre, la Croatie, la Lituanie et la Slovaquie ont été adoptées le 28 juillet. Le 8 septembre, le Conseil a adopté les décisions sur les plans de la République tchèque et de l'Irlande et, le 5 octobre, sur le plan de Malte. Les décisions d'exécution du Conseil pour l'Estonie, la Finlande et la Roumanie ont été adoptées le 29 octobre.

Au 9 novembre, les pays suivants avaient reçu le préfinancement qu'ils avaient demandé: Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Portugal, République tchèque, Slovaquie et Slovaquie. Le montant total décaissé à ce jour s'élève à environ 52,4 milliards d'euros.

La Commission utilise des ressources collectées sur les marchés financiers. À ce jour, cinq émissions d'obligations syndiquées ont eu lieu, dont la toute première émission d'obligations vertes dans l'UE. En outre, en septembre, la Commission a lancé des adjudications d'obligations de l'UE et de titres de créance à court terme de l'UE, levant ainsi des fonds supplémentaires pour financer Next Generation EU.

[Infographie - Fonds pour la relance: l'UE tient ses engagements](#)

[Facilité pour la reprise et la résilience \(Commission européenne\)](#)

Prix de l'énergie, inflation et conséquences en matière de politiques

Les ministres ont débattu de l'évolution des prix de l'énergie et de l'inflation, ainsi que de leurs conséquences en matière de politiques. La discussion s'est articulée autour de la communication de la Commission sur la lutte contre la hausse des prix de l'énergie.

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la panoplie de mesures de la Commission que l'UE et ses États membres peuvent utiliser et utilisent déjà pour faire face à l'incidence immédiate des hausses des prix de l'énergie.

Les prix de l'énergie ont également joué un rôle important dans les récentes évolutions de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'IPCH ayant augmenté, en octobre 2021, de 4,1 % dans la zone euro au cours des douze mois précédents.

[Lutte contre la hausse des prix de l'énergie: une panoplie d'instruments d'action et de soutien \(Commission européenne\)](#)

Mise en œuvre de Bâle III

La Commission a présenté le paquet de propositions législatives visant à achever la transposition de l'accord de Bâle III dans le droit de l'UE, après quoi les ministres ont fait part de leurs premiers points de vue.

Le dispositif de Bâle III comprend un certain nombre de mesures convenues par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) afin de renforcer les normes de réglementation prudentielle, la surveillance et la gestion des risques des banques en réponse à la crise financière mondiale de 2007/2008.

Cet ensemble de mesures a pour but de trouver un équilibre entre différents objectifs politiques, et vise en particulier à renforcer la résilience des banques sans imposer d'augmentation significative de leurs exigences de fonds propres. Il vise en outre à mettre fidèlement en œuvre les normes internationales, tout en s'efforçant de tenir compte de certaines spécificités européennes.

[Proposition visant à modifier la directive sur les exigences de fonds propres](#)

[Proposition visant à modifier le règlement sur les exigences de fonds propres](#)

[Proposition visant à modifier le règlement sur les exigences de fonds propres dans le domaine de la résolution](#)

Conclusions sur l'avenir du Semestre européen dans le contexte de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)

Les ministres ont approuvé des conclusions relatives à l'alignement du cycle du Semestre européen sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Les conclusions font suite à l'échange de vues que les ministres ont eu lors de la session du Conseil Ecofin du 5 octobre sur les enseignements tirés du Semestre européen 2021 et sur les pistes à suivre dans le contexte de la FRR.

Dans ces conclusions, le Conseil appelle de ses vœux un retour aux éléments essentiels du Semestre européen dans le cadre du cycle 2022, notamment les rapports par pays et les recommandations par pays. Il souligne la nécessité de sauvegarder la reprise économique, tout en veillant à ce que la politique budgétaire soit adaptée aux circonstances actuelles et à ce que la viabilité budgétaire soit préservée à moyen terme. Il insiste sur la nécessité d'éviter les chevauchements entre les exigences en matière de rapports du Semestre européen et la mise en œuvre de la FRR.

[Conclusions sur l'avenir du Semestre européen dans le contexte de la facilité pour la reprise et la résilience](#)

Statistiques de l'UE

Les ministres ont approuvé les conclusions du Conseil de 2021 sur les statistiques de l'UE.

Dans ses conclusions de 2021, le Conseil examine, entre autres éléments, les statistiques utilisées pour la COVID-19, les objectifs de développement durable et le pacte vert pour l'Europe, la surveillance des déséquilibres macroéconomiques, les coûts du logement et l'inflation, ainsi que les statistiques structurelles.

Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2021 (doc. [13699/21](#))

Réunions internationales

La présidence et la Commission ont informé les ministres des résultats des réunions internationales qui ont eu lieu les 13 et 14 octobre 2021:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, axée sur la préparation aux pandémies et leur financement, la fiscalité internationale, le soutien aux pays vulnérables et le programme pour le climat;
- la réunion annuelle du Comité monétaire et financier international (CMFI).

[Communiqué à l'issue de la quatrième réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20](#)

[Communiqué de la quarante-quatrième réunion du CMFI](#)

Rapport annuel de la Cour des comptes européenne sur l'exécution du budget de l'UE pour l'exercice 2020

Le président de la Cour des comptes européenne a présenté le rapport annuel sur l'exécution du budget pour l'exercice 2020.

[Rapport annuel sur l'exécution du budget de l'UE relatif à l'exercice 2020](#)

Législation sur les services financiers

La présidence a communiqué aux ministres des informations actualisées sur les propositions législatives dans le domaine des services financiers.

[Union bancaire \(informations générales\)](#)

[Union des marchés des capitaux \(informations générales\)](#)

[Finance numérique \(informations générales\)](#)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

PNP: Directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits

Le Conseil a adopté la directive sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits, et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE. [[13237/1/21 REV 1](#)] et [[PE-CONS 54/21](#)+COR 1]

Directive sur l'assurance automobile

Le Conseil a adopté la directive modifiant la directive 2009/103/CE concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité.

[[13234/21](#) + ADD 1-2] [[PE-CONS 60/21](#)]

Cadre stratégique de coopération douanière pour 2021-2024 entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine

Le Conseil a autorisé la signature du cadre stratégique de coopération douanière pour 2021-2024 entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine [12752/21].

Décision relative à la mobilisation du FEM (EGF/2021/001 ES/País Vasco metal)

Le Conseil a approuvé le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. La décision vise à mobiliser un montant de 1 214 607 EUR au titre du FEM pour répondre à une demande de mobilisation du Fonds présentée par l'Espagne pour des licenciements intervenus dans six entreprises dans la région de niveau NUTS 2 du Pays basque espagnol ("País Vasco"), afin d'apporter une aide à la réinsertion professionnelle des 491 bénéficiaires concernés, conformément au règlement (UE) 2021/691. Ces licenciements sont dus à la crise économique mondiale résultant de la pandémie de COVID-19 [[12931/21](#)], [[12932/21](#)].

Décision d'exécution du Conseil autorisant la Lettonie à introduire une mesure particulière dérogatoire à la directive TVA

Le Conseil a adopté sa décision d'exécution autorisant la Lettonie à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 26, paragraphe 1, point a), et aux articles 168 et 168 *bis* de la directive TVA [[13126/21](#)], [[12807/21](#)].

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Intention de la Commission de signer la déclaration à l'horizon 2025 de l'initiative fiscale d'Addis-Abeba

Le Conseil a approuvé l'intention de la Commission de signer, au nom de l'UE, la déclaration à l'horizon 2025 de l'initiative fiscale d'Addis-Abeba. Cette initiative promeut une mobilisation équitable et efficace des recettes nationales, la cohérence des politiques et le contrat social au moyen de partenariats et du renforcement des connaissances.

Contributions au FED

Le Conseil a adopté une décision [[12878/21](#)] relative aux contributions annuelles à verser au FED pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025. Pour l'exercice 2022, le FED reçoit 2 500 000 000 EUR de la Commission et 300 000 000 EUR de la BEI. Pour l'exercice 2023, le montant annuel des contributions s'élèvera à 1 800 000 000 EUR pour la Commission, et à 300 000 000 EUR pour la BEI. Les prévisions indicatives et non contraignantes pour 2024 sont fixées à 1 500 000 000 EUR pour la Commission et à 300 000 000 EUR pour la BEI, et celles pour 2025 à 900 000 000 EUR pour la Commission et à 9 000 000 EUR pour la BEI.

Mesures restrictives à l'encontre de la Libye

Le Conseil a adopté une décision modifiant l'annexe III du règlement (UE) 2016/44 et les annexes II et IV de la décision (PESC) 2015/1333 (concernant la liste de personnes et d'entités). L'amendement concerne le retrait d'une personne de la liste.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Conclusions du Conseil - Rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur le soutien de Frontex à la gestion des frontières extérieures

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur le soutien de Frontex à la gestion des frontières extérieures [[12811/21](#)].

Le Conseil considère le rapport comme une contribution utile aux réflexions de Frontex et de la Commission sur la manière d'améliorer l'efficacité du soutien apporté par Frontex à la gestion des frontières extérieures, étant donné qu'il se concentre sur le mandat lié au règlement (UE) 2016/1624. Il reconnaît en particulier qu'il importe d'améliorer le cadre pour l'échange d'informations et le tableau de situation européen, d'actualiser et d'appliquer le modèle d'analyse commune et intégrée des risques et de garantir l'accès à d'autres sources d'information, de développer le potentiel de l'évaluation de la vulnérabilité, d'améliorer la réponse opérationnelle de Frontex et de relever les défis que présente le nouveau mandat de Frontex.

Biélorussie - suspension partielle de l'application de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas

Le Conseil a adopté ce jour une décision suspendant partiellement l'application de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas entre l'UE et la Biélorussie. Cette décision est une réponse à l'attaque hybride en cours lancée par le régime biélorusse [[12825/21](#)].

La suspension couvre les dispositions qui prévoient une exemption des obligations en matière de pièces justificatives, réglementent la délivrance de visas à entrées multiples et réduisent les droits liés à une demande de visa, dans la mesure où ces dispositions sont applicables aux fonctionnaires du régime biélorusse. Cette décision n'affectera pas les citoyens biélorusses ordinaires, qui continueront à bénéficier, en vertu de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas, des mêmes avantages que ceux dont ils bénéficient actuellement.

[Biélorussie:le Conseil suspend des dispositions visant à faciliter la délivrance de visas pour ce qui est des fonctionnaires du régime biélorusse \(communiqué de presse\)](#)

COVID-19 - Liste des pays à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées

À la suite d'un réexamen au titre de la recommandation concernant la levée progressive des restrictions temporaires appliquées aux déplacements non essentiels vers l'UE, le Conseil a mis à jour la liste des pays, régions administratives spéciales et autres entités et autorités territoriales à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées. En particulier, Singapour et l'Ukraine ont été retirés de la liste ([13497/21](#)).

[Pandémie de COVID-19:le Conseil retire Singapour et l'Ukraine de la liste des pays à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées](#)

Évaluations de Schengen

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2021 de l'application, par la Grèce, de l'acquis de Schengen en matière de retour (13662/21).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2021 de l'application, par la France, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (13663/21).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation pour 2021 de l'application, par les Pays-Bas, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (13664/21).

POLITIQUE COMMERCIALE

Décision relative aux accords commerciaux avec la Colombie, le Pérou et l'Équateur

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité "Commerce" institué par l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie, le Pérou et l'Équateur, d'autre part, en ce qui concerne des modifications des appendices 2, 2A et 5 de l'annexe II dudit accord.

La décision est adoptée telle qu'elle figure dans les documents [11372/21](#) et [11373/21](#).

AGRICULTURE

Limites maximales de résidus

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption du règlement modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, de Bacillus subtilis souche IAB/BS03, d'émamectine, de flutolanil et d'imazamox présents dans ou sur certains produits. ([12914/21](#), [12344/21](#) + ADD 1-2)

TRANSPORTS

Coalition porteuse d'ambitions climatiques pour l'aviation internationale

Compte tenu de l'initiative présentée par la présidence britannique de la COP26 concernant une coalition porteuse d'ambitions climatiques pour l'aviation internationale ("International Aviation Climate Ambition Coalition") dans la perspective de la 41^e assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en 2022, le Conseil a approuvé la position de l'UE et le texte de la déclaration qui figurent dans le document 12965/21 ADD 1, y compris des instructions pour la coordination sur place (12965/21; 12965/21 ADD 1; 12965/21 ADD 2).

Transports internationaux ferroviaires

Le Conseil a approuvé la position de l'UE pour la commission ad hoc des affaires juridiques et de la coopération internationale de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) pour ce qui est des certificats délivrés par les entités chargées de l'entretien (ECE) ([13165/21](#) + ADD 1).

Initiative sur le droit ferroviaire unifié

Le Conseil a approuvé la position coordonnée de l'UE et de ses États membres pour la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) en ce qui concerne l'initiative sur le droit ferroviaire unifié ([13284/21](#) + ADD 1).

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Position de l'UE concernant la CEE-ONU

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, sur les propositions d'amendements aux règlements ONU, d'amendements aux résolutions d'ensemble R.E.3 et R.E.5, d'amendements aux résolutions mutuelles R.M.1 et R.M.2, et d'autorisation de modifier le RTM ONU sur la sécurité des piétons et d'élaborer des RTM ONU sur les émissions en conduite réelle au niveau mondial et sur les émissions de particules par les freins. ([13053/21](#); [13160/21](#); [13161/21](#))

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 9 novembre 2021, le Conseil a adopté la réponse à la demande confirmative n° 36/c/04/21.
Réf. document: 11742/21 + ADD 1.
